

31 mars 2009

09.332

Question du groupe UDC**Achat de forêts par l'Etat***L'Etat de Neuchâtel a-t-il procédé à l'achat de forêts en 2008?**Si oui:**Combien d'hectares et dans quelles régions du canton?**A quelle ligne des compte trouve-t-on ces acquisitions?**Signataire: H.-B. Chantraine.***Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 mars 2009****Patrimoine boisé**

Le patrimoine boisé de l'Etat, avec la croissance qu'il a connu en 2008, passe de 3064 à 3136 hectares ce qui représente 10,71% de la surface forestière du canton.

Ce patrimoine résulte des domaines boisés qui, sous l'ancien régime, était propriété du souverain. Initialement, il totalisait 865 hectares.

A la révolution neuchâteloise ce patrimoine s'élevait à 1020 ha. Puis, suivant une politique d'achat volontariste, il comptait déjà 1802 hectares tout au début du XXe siècle, 2093 hectares en 1948 puis le voici aujourd'hui à 3136 hectares.

L'Etat, qui est le plus grand propriétaire de forêts du canton a procédé en 2008 à trois achats de forêts:

- Un massif forestier de 3.638 m² relevant du cadastre de Savagnier a été acquis au lieu-dit: Aux Bois de Ban pour le prix de 3650 francs. Ce massif vient s'incorporer dans le périmètre des forêts cantonales de la Grande Côte et de Pourtalès;
- Un massif forestier de 1296 m² relevant du cadastre de Colombier a été acquis au lieu-dit: Creux du Rosy pour le prix de 2000 francs. Ce massif vient s'incorporer dans le périmètre de la forêt cantonale du Chanet de Colombier;
- Un grand massif forestier de 714.553 m² relevant du cadastre de La Chaux-de-Fonds a été acquis au lieu-dit: Le Bardot (Côtes du Doubs) pour le prix de 350.000 francs.

Comme de coutume, ces acquisitions ont été réalisées par le fonds forestier de réserve. Elles résultent d'une obligation légale invitant les collectivités publiques à arrondir leur domaine forestier lorsque l'occasion se présente. Il est intéressant de constater que la politique d'achat menée par l'Etat au cours de ces dernières décennies est demeurée particulièrement soutenue.

Décennies	Surface de forêts acquises par l'Etat (ha)
1940 – 1949	43,63
1950 – 1959	107,76
1960 – 1969	104,59
1970 – 1979	212,82
1980 – 1989	52,62
1990 – 1999	139,97
2000 – 2008	103,33
Total	764,72

L'articulation actuelle des biens-fonds en question est la suivante:

Forêts propriétés de l'Etat de Neuchâtel					
	Nom du massif	surface (ha)		Nom du massif	surface (ha)
1	Bois l'Abbé	138	21	Pélard	163
2	Trembley	89	22	Le Bardot	72
3	L'Eter	254	23	Sombaille	82
4	Pourtalès	138	24	Maillard	159
5	Chanet de Vauseyon	36	25	Convers	12
6	Dame Othenette	51	26	Petites Côtes	136
7	Chanet de Colombier	41	27	Moron	183
8	Bois Devant	17	28	Beauregard	175
9	Chassagne	21	29	Entre-deux-Monts	33
10	Fretereules	115	30	Les Jordans	125
11	Château de Valangin	25	31	Baillod	26
12	Rives du Lac	18	32	Cottards	32
13	Chanet de Bevaix	30	33	Bois des Lattes	73
14	Devens	12	34	Creux-du-Van	288
15	Grèves de la Béroche	9	35	Jorat	49
16	Les Roches Devant	5	36	Sapel	28
17	Le Vanel	36	37	Robellaz-Suvagniers	236
18	Grande Côte	42	38	Bois du Pays	30
19	Chargeoir-Combe Biosse	105	39	Bois du Château	16
20	Montagne de Cernier	23	40	Petites surfaces diverses	13
Total					3.136 ha